

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Procès-verbal– Séance du 27/03/2026

Le 27 mars 2026 à 9h30, le Conseil d'administration du Centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Vienne s'est réuni, à la suite de la convocation de ses membres en date du 23 février 2026 dans la salle du Conseil du CDG87, sous la présidence de Mme Sylvie ACHARD, Présidente.

Nombre de membres : 26
Quorum : 13

Nombre de membres présents : 15
Votants : 18

PRESENTS

Mme Sylvie ACHARD ; M. Pierre ALLARD ; M. Philippe BARRY ; Mme Odile BERGER ; Mme Nadine BURGAUD ; M. Jean-Gérard DIDIERRE ; M. Ludovic GERAUDIE ; M. Fabrice GERVILLE-REACHE ; M. Maurice LEBOUTET ; Mme LHOMME-LEOMENT ; M. Jean-Louis NOUHAUD, suppléant de Mme MORIZIO ; Mme Monique PLAZZI ; M. Jean-Claude THOMAS ; Mme Béatrice TRICARD ; Mme Bernadette TROUBAT.

EXCUSES

M. François BOISSERIE ; M. Jean-Marie BOST ; M. Bernard DELOMENIE ; M. Pascal GODRIE ; M. Vincent JALBY ; M. Hervé KEISER ; Mme Valérie LACORRE ; Mme Bernadette LACOTE ; M. Philippe LACROIX ; M. Emile-Roger LOMBERTIE ; Mme Annick MORIZIO ; Mme Samia RIFFAUD.

REPRESENTES

M. Pascal GODRIE	a donné pouvoir à	M. Philippe BARRY
Mme Bernadette LACOTE	a donné pouvoir à	Mme Béatrice TRICARD
M. Philippe LACROIX	a donné pouvoir à	M. Pierre ALLARD
Mme Annick MORIZIO	a donné pouvoir à	M. Jean-Louis NOUHAUD

Assistés de :

Mme Caroline FRITZ, Directrice du Centre de gestion



CONSEIL D'ADMINISTRATION
SEANCE DU 27 MARS 2026

MEMBRES	PRESENT	EXCUSE	EMARGEMENT
ACHARD Sylvie	X		
ALLARD Pierre	X		
BOISSERIE François			
BARRY Philippe	X		
BENN Jacques			
BERGER Odile	X		
BOST Jean-Marie			
BURGAUD Nadine	X		
DELOMENIE Bernard			
DIDIERRE Jean-Gérard	X		
GERAUDIE Ludovic	X		
GERVILLE-REACHE Fabrice	X		
GODRIE Pascal		X	
JALBY Vincent		X	
KEISER Hervé		X	
LACORRE Valérie			
LACOTE Bernadette		X	
LACROIX Philippe		X	

MEMBRES	PRESENT	EXCUSE	EMARGEMENT
LEBOUTET Maurice	X		
LHOMME-LEOMENT Jacqueline	X		
LOMBERTIE Emile-Roger		X	
MORIZIO Annick		X	
NOUHAUD Jean-Louis	X		
PLAZZI Monique	X		
RIFFAUD Samia		X	
RIVET Nadine			
THOMAS Jean-Claude	X		
TRICARD Béatrice	X		
TROUBAT Bernadette	X		
ALAZARD Céline	X		

Mot introductif de la Présidente pour débiter ce dernier Conseil d'Administration

La Présidente tient tout d'abord à s'adresser aux membres du Conseil d'Administration. Pour un grand nombre d'entre eux, ce Conseil est le dernier et c'est une page qui se tourne. La Présidente salue le travail réalisé au sein de l'instance. Elle les remercie d'avoir été participatifs et d'avoir toujours voté les propositions faites. Elle salue également le travail réalisé par les agents du Centre de gestion pour que l'établissement soit à la disposition des élus et mieux connu d'eux.

Madame PLAZZI souhaite prendre la parole pour remercier la Présidente du Centre de gestion qui a su être à l'écoute des maires et des adjoints et faire en sorte que ce soit toujours un plaisir de venir siéger en ayant le sentiment d'être utile au territoire.

Monsieur ALLARD remercie également la Présidente et les équipes du Centre de gestion. Il a apprécié de travailler en toute confiance avec elles. Il précise que Sylvie ACHARD a su faire évoluer le Centre de gestion et l'amener à être un acteur au service des collectivités et notamment des Secrétaires Généraux de Mairie.

Monsieur NOUHAUD souligne le travail réalisé et se dit heureux du choix qu'il a fait en demandant à Sylvie ACHARD d'assurer sa succession.

Madame LHOMME LEOMENT souhaite compléter ces remerciements en indiquant que non seulement les services du Centre de gestion sont de plus en plus en contact avec les collectivités mais qu'ils ont acquis une réelle expertise pour les accompagner notamment lors des échanges avec le contrôle de légalité.

Madame TRICARD souhaite également remercier la Présidente de la confiance qu'elle lui a porté en lui confiant les missions de déléguée auprès de la FNCDG et du GIP informatique. Les rencontres et les dossiers traités ont vraiment été intéressants et d'un grand apport. Madame TRICARD dit également toute sa satisfaction à avoir accompagné les services du Centre de gestion durant ces 6 années, mandat qu'elle a réellement beaucoup apprécié tant par la qualité des échanges, que par la diversité des sujets et l'intérêt des missions développées pour les collectivités.

Après avoir constaté que le quorum est atteint, la Présidente ouvre la séance et donne lecture des affaires inscrites à l'ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du CA du 29 janvier 2026

I – AFFAIRES FINANCIERES

- A – Compte financier unique 2025
- B - Affectation du résultat 2025
- C – Budget primitif 2026
- D – Subvention au COS87
- E – Subvention à l'ANDCDG

II – AFFAIRES RELATIVES AU PERSONNEL

- A – Modification du tableau des effectifs

III – ORGANISATION GENERALE DU CDG87

- A - Adhésion service de signature électronique pour les intérimaires du service missions temporaires
- B - Réorganisation du pôle Prévention Santé au travail (pour information, présenté en séance)
- C - Désignation provisoire des représentants des collectivités aux instances paritaires, ainsi qu'au Conseil médical réuni en formation plénière
- D - Elections professionnelles 2026 : fixation du nombre de représentants du personnel et institution du paritarisme au Comité social territorial (CST) placé auprès du Centre de gestion

IV – AFFAIRES DIVERSES

- Contrat groupe RGPD
- Locaux de la FNCDG et du GIP Informatique
- Elections du Conseil d'administration du CDG87

I – AFFAIRES FINANCIERES

A – Approbation du compte financier unique 2025

La Présidente rappelle que :

Le compte financier unique, qui retrace l'exécution du budget par l'ordonnateur et le comptable, présente pour l'exercice 2025 les résultats ci-après :

Section fonctionnement						
Chap.	Désignation	BP	DM	BP voté	Réalisé	%
011	Charges à caractère général	1 099 289,00		1 099 289,00	756 505,84	68,82%
012	Charges de personnel	2 707 800,00		2 707 800,00	2 530 328,78	93,45%
65	Autres charges de gestion courante	204 757,00		204 757,00	148 296,17	72,43%
66	Charges financières	5 445,00		5 445,00	5 444,16	99,98%
67	Charges exceptionnelles	1 500,00		1 500,00	0,00	0,00%
042	Dot. aux amort. et provisions	62 950,00		62 950,00	46 997,83	74,66%
023	Vir. Section d'investissement	149 110,00		149 110,00		0,00%
Total dépenses		4 230 851,00	-	4 230 851,00	3 487 572,78	82,43%

Chap.	Désignation	BP	DM	Total Voté	Réalisé	%
70	Produits des serv. du domaine	2 971 979,03		2 971 979,03	3 252 618,52	109,44%
74	Dot. Part. et Sub.	154 340,00		154 340,00	177 106,35	114,75%
75	Autres prdts gestion courante	98 727,00		98 727,00	71 445,77	72,37%
013	Atténuations de charges	33 200,00		33 200,00	9 661,10	29,10%
77	Produits exceptionnels	1 000,00		1 000,00	0,00	0,00%
042	Op. d'ordre budgétaire			0,00		
002	Excédent Fonct. reporté	971 604,97		971 604,97		
Total recettes		4 230 851,00	-	4 230 851,00	3 510 831,74	82,98%
SOLDE DE L'EXERCICE					23 258,96	
RESULTATS ANTERIEURS					971 604,97	
RESULTATS CUMULES					994 863,93	

Section investissement							
Chap.	Désignation	BP	DM	BP Voté	Reste Eng Jur	Réalisé	%
001	Déficit antérieur reporté			0,00			
13	Sub. d'équipement			0,00			
16	Emprunts	36 886,00		36 886,00		36 875,40	99,97%
20	Immo incorporelles	80 000,00		80 000,00	27 000,00	41 816,21	52,27%
21	Immo corporelles	214 549,00		214 549,00	20 000,00	55 412,72	25,83%
041	Opérations patrimoniales	9 960,00		9 960,00		9 960,00	
Total dépenses		341 395,00	-	341 395,00	47 000,00	144 064,33	42%

Chap.	Désignation	BP	DM	BP Voté	Reste Eng Jur	Réalisé	%
001	Excédent antérieur reporté	111 206,64		111 206,64			
10	Dot. fonds divers et réserves	119 375,00		119 375,00		3 747,06	
040	Amort. Des immos	62 950,00		62 950,00		46 997,83	75%
021	Vir. De la sect. De fonctionnement	149 110,00		149 110,00			
041	Opérations patrimoniales	9 960,00		9 960,00		9 960,00	
Total recettes		341 395,00	-	341 395,00	-	60 704,89	17,78%
RESULTATS DE L'EXERCICE						-83 359,44	
RAR						47 000,00	
RESULTATS ANTERIEURS						111 206,64	
RESULTAT DE CLOTURE 2025						27 847,20	

RESULTATS DE CLOTURE EXERCICE 2025				
	Résultats antérieurs reportés	Restes à réaliser	Résultats de l'exercice 2025	Résultats de clôture
Investissement	111 206,64	47 000,00	- 83 359,44	27 847,20
Fonctionnement	971 604,97		23 258,96	994 863,93
Cumul	1 082 811,61	47 000,00	-60 100,48	1 022 711,13

AFFECTATION RESULTATS 2025	
Résultats à affecter :	994 863,93
Couverture du besoin de financement de la Section d'investissement (crédit du compte 1068 sur BP 2026)	19 152,80
Report à nouveau en S. Fonctionnement 002	975 711,13

Conformément aux termes du Code général des collectivités territoriales, Madame la Présidente Sylvie ACHARD se retire au moment du vote et cède sa place à M. ALLARD.

Les résultats présentés sont conformes en tous points aux indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, ainsi qu'aux débits et aux crédits à titre budgétaire aux différents comptes.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents :

- **APPROUVE** le compte financier unique 2025

B – Affectation du résultat 2025

La Présidente rappelle que :

Après avoir approuvé le compte financier unique 2025 et pris connaissance pour le budget principal :

- du résultat de la section de fonctionnement,
- du solde d'exécution de la section d'investissement,
- de l'état des restes à réaliser,
- des excédents ou déficits antérieurs,

Les membres du Conseil d'administration sont appelés à adopter l'affectation du résultat telle que déterminée ci-joint.

BUDGET PRINCIPAL AFFECTATION DES RESULTATS 2025

FONCTIONNEMENT	BP 2025	DM 2025	TOTAL BP 2025	REALISE	% EXECUTION	RAR
RECETTES	4 230 851,00		4 230 851,00	3 510 831,74	82,98	
DEPENSES	4 230 851,00		4 230 851,00	3 487 572,78	82,43	
			Résultat brut	23 258,96		
			Excédent antérieur	971 604,97		
			RESULTATS CUMULES :	994 863,93		
			(Résultat exercice + résultats antérieurs sans les RAR)			

INVESTISSEMENT	BP 2025	DM 2025	TOTAL BP 2025	REALISE	% EXECUTION	RAR
RECETTES	331 435,00	9 960,00	341 395,00	60 704,89	17,78	
DEPENSES	331 435,00	9 960,00	341 395,00	144 064,33	42,00	47 000,00
			Résultat brut (Recette-dépenses) hors RAR	-83 359,44		
			Déficit / Excédent antérieur	111 206,64		
			RESULTAT NET :	27 847,20		
			RAR Dépenses	47 000,00		
			RAR Recettes			

Résultats à affecter	
AFFECTATION RESULTAT 2025	
Résultats à affecter :	1 022 711,13
Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (Crédit C 1068)	19 152,80
Report à nouveau en S. Fonctionnement R002	975 711,13

Après avoir approuvé le compte financier unique 2025 et pris connaissance pour le budget principal :

- du résultat de la section de fonctionnement,
- du solde d'exécution de la section d'investissement,
- de l'état des restes à réaliser,
- des excédents ou déficits antérieurs,

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents :

- **ADOpte** l'affectation du résultat telle que déterminée ci-dessus

C – Budget primitif 2026

La Présidente rappelle que :

En application des dispositions de l'article 15 § 2 du règlement intérieur du Conseil d'administration du Centre départemental de gestion de la Haute-Vienne, il appartient à la Présidente du Centre départemental de gestion de la Haute-Vienne, en tant que responsable de la direction financière du Centre, de préparer le projet de Budget Primitif pour l'exercice à venir.

C'est pourquoi, elle soumet aujourd'hui ce projet de budget à l'approbation des membres du Conseil d'administration.

En conséquence, le Conseil d'administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents :

- **APPROUVE** le budget primitif 2026 tel que présenté en annexe.

D – Subvention au COS87

Mme LHOMME-LEOMENT, Présidente du COS87, quitte la salle pour ce dossier.

La Présidente rappelle que :

L'Association du Comité des Œuvres Sociales 87 contribue depuis de nombreuses années par ses prestations à accompagner les collectivités dans la mise en œuvre de leur politique d'action sociale. Adossé au périmètre d'adhésion du CDG87, sa vocation départementale en fait un outil incontournable pour l'ensemble des collectivités et établissements publics de moins de 350 agents.

L'accompagnement financier régulier du CDG87 contribue à l'équilibre et la pérennité de cette structure.

En conséquence, le Conseil d'administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents :

- **ATTRIBUE** au COS 87 pour l'exercice 2026 une subvention de fonctionnement de 23 000 €

E – Subvention à l'ANDCDG

La Présidente rappelle que :

L'Association Nationale des Directeurs et Directeurs adjoints de Centres de Gestion (ANDCDG) contribue depuis de nombreuses années par ses travaux à enrichir l'expertise technique de nos établissements. Ses commissions (Statut, Recrutement-Concours, Emploi, Santé-Sécurité au travail, Action sociale et Protection sociale) et les différents groupes de travail ponctuels regroupent, au niveau national les directeurs et leurs collaborateurs. Mutualisant les compétences, ils élaborent des projets, des modèles de documents, des propositions à soumettre aux élus.

L'ANDCDG est étroitement associée à ses travaux par la Fédération Nationale des Centres de Gestion (FNCDG)

En conséquence, le Conseil d'administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents :

- **ATTRIBUE** à l'ANDCDG pour l'exercice 2026 une subvention de fonctionnement de 350 €

II – AFFAIRES RELATIVES AU PERSONNEL

A – Modification du tableau des emplois du personnel du Centre de gestion

La Présidente rappelle que :

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant.

Il appartient donc au Conseil d'administration de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Afin de prendre en compte :

- La réussite au concours de rédacteur territorial de l'agent en contrat de projet en charge des données statistiques, du suivi des contrats groupe et de la paye à façon
- La réussite au concours de rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe de deux agents du service Carrières : un agent titulaire et un agent contractuel au grade adjoint administratif principal de 1^{ère} classe
- La vacance d'un poste de rédacteur à temps complet et d'un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet

il convient de modifier le tableau des emplois du personnel du Centre de gestion :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique et notamment son article L.313-1,

Vu l'avis du Comité social territorial en date du 22 janvier 2026,

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents décide de :

- **CREER** à compter du 1^{er} avril 2026 un emploi à temps complet de rédacteur principal de 2^{ème} classe en charge de la gestion des carrières
- **APPROUVER** le tableau des emplois du personnel du Centre de gestion ci-après

Emplois fonctionnels	pourvus	non pourvus
Directeur général (centres de gestion de 9 001 à 12 000 agents, emploi assimilé à Directeur général des services des villes de 40 000 à 80 000 habitants)	1	
Directeur général adjoint (centres de gestion de 9 001 à 12 000 agents, emploi assimilé à Directeur général adjoint des services des villes de 40 000 à 150 000 habitants)		1

GRADE	Catég.	Durée hebdo.	Budgétaire	Pourvu titulaire	Pourvu contractuel
Filière administrative					
Attaché hors classe	A	35 h	1	1	
Attaché	A	35 h	6	4	2
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	35 h	6	6	
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	B	35 h	3	1	
Rédacteur	C	35 h	3	1	1
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	35 h	2	1	1
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	35 h	1	1	
Adjoint administratif	C	35 h	5	4	

GRADE	Catég.	Durée hebdo.	Budgétaire	Pourvu titulaire	Pourvu contractuel
Filière technique					
Ingénieur	A	35 h	2	1	1
Technicien	B	35 h	1	1	
Filière médico-sociale					
Médecin hors classe	A	35 h	4		4
Psychologue classe normale	A	35 h	1		1
Infirmier en soins généraux hors classe	A	28 h	1	1	
Infirmier en soins généraux	A	35 h	1	1	
TOTAL :			37	23	10

III – ORGANISATION GENERALE DU CDG87

A – Adhésion à un service de signature électronique pour les intérimaires du service Missions temporaires

La Présidente rappelle que :

Actuellement, dans le cadre du déploiement du service de missions temporaires, les contrats des intérimaires sont adressés pour signature aux communes ou établissements demandeurs du remplacement. Ce sont les agents de ces structures qui font signer les contrats temporaires.

Dans le cadre de la mise en place du Guichet Unique pour les collectivités, les agents intérimaires auront la possibilité de signer directement leur contrat via un dispositif de signature à distance sécurisé via un sms ou un courriel.

Ainsi le contrat sera automatiquement enregistré dans le dossier de l'agent dans la GED (Gestion Electronique des Dossiers) et disponible sans attente pour l'élaboration des différents documents et notamment des payes.

La solution proposée est la suivante :

- Nombre d'utilisateurs illimité
- 10 modèles de documents concernés
- Engagement de 36 mois pour un cout unitaire de 0.80 € par signature.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents :

- **AUTORISE** la Présidente à signer le contrat
- **INDIQUE** que les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets des années couvertes par cet engagement (3 ans)

B – Réorganisation du pôle Prévention Santé au Travail

La Présidente rappelle que :

Depuis le dernier trimestre 2025, il y a des difficultés de fonctionnement au sein du secrétariat médical et que deux médecins vont partir à la retraite en 2026 : le Dr DESDAMES, cheffe de pôle, en juin et le Dr BOURDEAUD à la fin de l'année.

Pour assurer un service réactif et de qualité, il est donc nécessaire de mettre en place une nouvelle organisation :

- Nouveau responsable de pôle, Cyril GRANGER qui assure déjà des missions sur des sujets transversaux aux côtés de la Directrice
- Modification de l'organisation du secrétariat
 - Suppression d'un poste de secrétaire administrative
 - Embauche d'une infirmière supplémentaire, missions des infirmières :
 - assurer notamment les tests audio / visio lors des visites médicales des agents (au CDG et en collectivité)
 - assurer des visites par délégation du médecin du travail
- Mise en place d'un nouveau fonctionnement pour l'établissement des plannings
 - Sur 7 à 8 semaines
 - Avec rappel des collectivités pour prise de RDV

Pour accompagner les collectivités, création d'un nouvel outil pour les aider dans le suivi des visites médicales des agents via un tableur Excel à choix multiples qui permet de déterminer les échéances des visites selon le profil des agents (besoin ou non de suivi particulier) – en cours de test.

C – Désignation provisoire des représentants des collectivités territoriales aux commissions administratives paritaires, à la commission consultative paritaire et au comité social territorial placés auprès du centre de gestion, ainsi qu'au Conseil médical réuni en formation plénière

La Présidente rappelle que :

Le comité social territorial, les commissions administratives paritaires et la commission consultative paritaire placés auprès du Centre de gestion de la Haute-Vienne comprennent en nombre égal des représentants des collectivités territoriales et établissements publics affiliés et des représentants du personnel.

La formation plénière du conseil médical, présidée par un médecin agréé, est composée de deux praticiens de médecine générale, de deux représentants de l'administration et de deux représentants du personnel issus des commissions administratives paritaires de la catégorie hiérarchique de l'agent concerné, ou d'électeurs à cette CAP.

Le mandat des représentants des collectivités territoriales et de leurs établissements à ces instances expire en même temps que leur mandat électif ou fonction ou à la date du renouvellement total ou partiel de l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. En conséquence, certains représentants des collectivités territoriales et des établissements publics à ces instances ont vu leur mandat expirer après les élections municipales de mars dernier.

Il convient toutefois, dans l'attente des prochaines élections devant permettre le renouvellement des membres du Conseil d'administration du Centre de gestion, de désigner de nouveaux membres à ces instances, afin d'assurer la « continuité du service public ».

La Présidente indique que :

- Les représentants des collectivités territoriales et des établissements publics aux commissions administratives paritaires placées auprès des centres de gestion sont désignés, à l'exception du Président de la commission administrative paritaire, par les élus locaux membres du Conseil d'administration du Centre de gestion, parmi les élus des collectivités et établissements affiliés qui n'assurent pas eux-mêmes le fonctionnement d'une commission pour la même catégorie de fonctionnaires.
- Les représentants des collectivités territoriales et des établissements publics à la commission consultative paritaire placée auprès des centres de gestion sont désignés, à l'exception du Président de la commission consultative paritaire, par les élus locaux membres du Conseil d'administration du Centre de gestion, parmi les élus des collectivités et établissements affiliés qui n'assurent pas eux-mêmes le fonctionnement d'une commission consultative paritaire.
- Les membres du comité social territorial représentant les collectivités et établissements publics sont désignés par le Président du Centre de gestion parmi :
 - 1- les élus issus des collectivités et des établissements employant moins de cinquante agents affiliés au centre de gestion, après avis des membres du conseil d'administration du centre issus de ces collectivités et établissements
 - 2- les agents des collectivités et établissements mentionnés au 1 ou les agents du centre de gestion.
- Les membres du conseil médical réuni en formation plénière représentant les collectivités et établissements affiliés au Centre de gestion sont désignés parmi l'ensemble des élus relevant des collectivités adhérentes au Centre de gestion par un vote des représentants de ces collectivités au Conseil d'administration de ce Centre de gestion.

La Présidente :

- Donne lecture de la liste des élus des collectivités et établissements affiliés, qui n'assurent pas eux-mêmes le fonctionnement d'une commission administrative paritaire pour la même catégorie de fonctionnaires, susceptibles d'être désignés dans l'attente du renouvellement des membres du Conseil d'administration du Centre de gestion,
- Donne lecture de la liste des élus des collectivités et établissements affiliés, qui n'assurent pas eux-mêmes le fonctionnement d'une commission consultative paritaire, susceptibles d'être désignés dans l'attente du renouvellement des membres du Conseil d'administration du Centre de gestion,
- Propose, s'agissant des membres du Comité social territorial représentant les collectivités et établissements publics, la désignation des membres suivants (cf. annexe),
- Donne lecture de la liste des élus des collectivités et établissements adhérents au Centre de gestion.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents :

- **DESIGNE** comme suit en annexes 1 et 2 les membres des commissions administratives paritaires et de la commission consultative paritaire placées auprès du Centre de gestion,
- **DONNE** un avis favorable à la désignation en annexe 3 des membres du Comité social territorial placé auprès du Centre de gestion,
- **DESIGNE** comme suit en annexe 4, les représentants du Conseil médical réuni en formation plénière en qualité de représentants titulaires ou suppléants de la formation compétente à l'égard des agents des collectivités et établissements publics affiliés au Centre de gestion.

D – Elections professionnelles 2026 : fixation du nombre de représentants du personnel et institution du paritarisme au Comité social territorial placé auprès du Centre de gestion

La Présidente rappelle que :

La date des élections professionnelles pour le renouvellement des représentants du personnel (titulaires et suppléants) aux commissions administratives paritaires, aux commissions consultatives paritaires et aux comités sociaux territoriaux est fixée le 10 décembre 2026.

S'agissant des comités sociaux territoriaux, l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement public auprès duquel est placée cette instance :

- Doit déterminer au moins six mois avant la date du scrutin le nombre de représentants du personnel.

Ce nombre est déterminé, en application des articles R.252-34 et suivants du code général de la fonction publique, en fonction de l'effectif des agents relevant du Comité social territorial, apprécié au 1^{er} janvier 2026 et après avoir recueilli l'avis des organisations syndicales.

- Peut prévoir le recueil par le Comité social territorial de l'avis du collège des représentants des collectivités et établissements publics en relevant.
- Peut décider du maintien du paritarisme en fixant un nombre de représentants des collectivités et établissements publics égal à celui des représentants du personnel.

Par délibération en date du 25 mai 2022 il avait été décidé de fixer à huit le nombre des représentants titulaires du personnel, de maintenir le paritarisme numérique entre collège des représentants du personnel et le collège des représentants des collectivités territoriales et établissements publics et de recueillir l'avis, par le Comité social territorial, du collège des représentants des collectivités et établissements publics en relevant.

Vu le Code général de la fonction publique et notamment les articles L.251-1 et suivants et R.252-31 et suivants,

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion de la fonction publique territoriale,

Considérant que la consultation des organisations syndicales est intervenue le 25 février 2026,

Considérant que l'effectif apprécié au 1^{er} janvier 2026 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 2374 agents, dont 34,48 % d'hommes et 65,52 % de femmes,

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents :

- **FIXE** à huit le nombre de représentants titulaires du personnel (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants)
- **MAINTIENT** le paritarisme numérique entre collège des représentants du personnel et collège des représentants des collectivités territoriales et établissements publics et de fixer à huit le nombre des représentants titulaires des collectivités et établissements publics employant moins de 50 agents (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants)
- **DECIDE** le recueil par le Comité social territorial de l'avis des représentants des collectivités et établissements publics en relevant

IV – AFFAIRES DIVERSES

A – Contrat groupe RGDP

La Présidente rappelle que :

Le contrat groupe avec DATA VIGI PROTECTION arrive à son terme. Ce contrat avait pour vocation de permettre aux collectivités de réaliser leur audit et d'assurer les premières années de suivi. 157 collectivités et établissements ont souscrit ce contrat.

La Présidente précise que le CDG87 n'a pas vocation à poursuivre le contrat groupe, mais que la société DATA VIGI PROTECTION fait une proposition tarifaire aux collectivités et établissements publics souhaitant adhérer à titre individuel :

	Reconductions individuelles	
	Montant annuel HT	Montant annuel TTC
De 1 à 1000 habitants (75 communes)	300 €	360 €
De 1 001 à 3500 habitants (42 communes)	400 €	480 €
De 3500 à 5 000 habitants (3 communes)	900 €	1 080 €
De plus de 5000 habitants (13 Communes)	1 400 €	1 680 €
CCAS	300 €	360 €
Communauté de communes	1 400 €	1 680 €
Syndicats	400 €	480 €
Centre de Gestion	1 400 €	1 680 €

La Présidente rappelle que les collectivités et établissements publics ne doivent pas déroger aux règles de marchés publics.

B – Locaux de la FNCDG et du GIP Informatique

La Présidente rappelle que :

La Fédération Nationale des Centres De Gestion (FNCDG) ainsi que le Groupement d'intérêt Public (GIP) Informatique sont jusqu'à maintenant logés dans les locaux du siège social du CNFPT, rue de Reuilly à Paris pour une superficie louée de 216 m² ainsi que l'accès aux salles de réunions et d'assemblée. Avec l'évolution des missions notamment du GIP, l'utilisation réelle des locaux est de 170 m² environ pour la FNCDG et 62 m² pour le GIP. Il est à noter que la partie louée par la FNCDG et le GIP n'est pas privative et que des agents du CNFPT utilisent régulièrement les espaces communs (couloirs, ascenseur, toilettes) de la partie des locaux louée à la FNCDG.

Ces locaux deviennent exigus avec notamment des difficultés d'utilisation de la salle d'assemblée pour les différentes réunions et travaux des commissions et les assemblées des deux instances.

Ainsi, la FNCDG s'est mis à la recherche de nouveaux locaux et pourrait signer un bail locatif pour des locaux situés rue Jacques Hilairet Paris XII^{ème}, pour une surface totale d'environ 700 m².

Voici les conditions tarifaires actuelles et envisagées :

	Locaux CNFPT (actuels)	Nouveaux locaux (2027)
	235 m ²	700 m ²
	Loyer + charges	Loyers + charges (estimées)
GIP Informatique	131 825 €	236 688 €
FNCDG	201 491 €	204 256 €
Total	333 316 €	440 944 €
		+ Travaux d'aménagement à prévoir 200 000 €

Cela représente un écart de loyers annuel de 107 328 € à répartir sur les CDG adhérents (environ 90 CDG) ainsi que pour la première année 200 000 € de travaux (à répartir également). Le financement sera demandé aux CDG adhérents de l'association.

Les membres présents se disent favorables à la rédaction d'un courrier à chacun des établissements afin d'obtenir des éclaircissements sur les coûts induits pour le CDG87.

C – Elections du Conseil d'administration du CDG87

La Présidente présente le calendrier des élections du futur Conseil d'Administration du CDG87 :

- **1^{er} mars 2026 :**

Arrêt des effectifs pour le décompte des voix attribuées à chaque collectivité ou établissement

- **24 avril 2026 :**

Date limite d'installation des EPCI à fiscalité propre et des syndicats interco

- **22 mai 2026 :**

Date limite d'installation des syndicats mixtes fermés

- **30 avril 2026 :** arrêté fixant les élections (Présidente CDG)

- **7 mai 2026 :** publication / envoi des listes électorales (rectifiables jusqu'au 7 juin)

- **2 juin 2026** au plus tard : dépôt des listes de candidats

- **8 juin 2026 :** envoi du matériel de vote

- **26 juin 2026 :** dépouillement et proclamation des résultats

- **8,9 ou 10 juillet :** Installation du nouveau CA

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h30.

La Présidente,



Sylvie ACHARD



Procès-verbal arrêté le 09.06.2026

Procès-verbal publié sur le site internet du site du CDG87 le 09.06.2026

C – Budget primitif 2026

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2026

Chap.	Nature M57	Libellé	BP 2025	Réalisé CFU 2025	BP 2026
70	706881	Cotisations obligatoires	970 700,03	959 200,22	970 000,07
	706882	Cotisations additionnelles	1 213 370,00	1 198 604,86	1 220 510,00
	706883	Cotisations des organismes non affiliés	99 000,00	96 727,41	97 500,00
	706888	Autres prestations de services	20 850,00	11 142,76	11 000,00
	70848	Mise à dispo personnel autres organismes	458 832,00	773 773,17	731 476,14
	708774	Transfert de ressources au CNFPT	197 207,00	197 207,00	245 468,00
	708778	Autres frais	10 520,00	15 963,10	12 000,00
	70878	Remboursement de frais par des tiers	1 500,00	0,00	
70			2 971 979,03	3 252 618,52	3 287 954,21
74	747888	Autres	154 340,00	177 106,35	7 500,00
74			154 340,00	177 106,35	7 500,00
75	75888	Autres	98 727,00	71 445,77	71 000,00
75			98 727,00	71 445,77	71 000,00
013	6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	33 200,00	9 661,10	15 500,00
013			33 200,00	9 661,10	15 500,00
77	773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs)	1 000,00	0,00	1 500,00
77			1 000,00	0,00	1 500,00
002	002	Résultat de fonctionnement reporté	971 604,97	0,00	975 711,13
Total recettes de fonctionnement			4 230 851,00	3 510 831,74	4 359 165,34

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2026

Chap.	NATURE M57	Libellé	BP 2025	Réalisé	Proposé 2026
011	60622	Carburants	8 500,00	7 078,49	14 786,20
	60628	Autres fournitures non stockées	2 500,00	2 205,24	3 500,00
	60632	Fournitures de petit équipement	1 650,00	349,09	1 500,00
	6064	Fournitures administratives	10 000,00	5 380,53	12 500,00
	6065	Livres, disques, cassettes etc.	1 100,00	0,00	1 000,00
	60662	Vaccins et sérums	24 000,00	11 706,30	20 000,00
	60668	Autres produits pharmaceutiques	820,00	0,00	600,00
	6068	Autres matières et fournitures	3 850,00	1 746,26	3 000,00
	6132	Locations immobilières	3 600,00	522,40	3 200,00
	61351	Locations matériel roulant	55 500,00	15 616,90	35 000,00
	61358	Locations mobilières Autres	3 850,00	607,16	4 500,00
	614	Charges locatives et de copropriété	134 000,00	93 033,10	130 000,00
	61551	Entretien matériel roulant	4 000,00	3 119,31	5 600,00

	61558	Autres biens mobiliers	2 500,00	2 557,61	6 500,00
	6156	Maintenance	61 109,00	29 350,92	45 000,00
	6168	Autres	8 000,00	13 257,80	14 000,00
	6182	Documentation générale et technique	3 200,00	2 898,56	3 250,00
	6184	Versements à des organismes de formation	40 000,00	23 490,86	35 000,00
	6188	Autres frais divers	45 000,00	27 913,35	28 500,00
	62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	5 000,00	2 812,64	3 000,00
	62268	Autres honoraires, conseils	1 760,00	0,00	500,00
	6228	Divers	500,00	0,00	503,00
	6231	Annonces et insertions	3 500,00	285,19	3 200,00
	6234	Réceptions	8 500,00	6 607,91	8 500,00
	6236	Catalogues et imprimés et publications	1 550,00	2 099,80	3 500,00
	6245	Transports de personnes extérieures à la collectivité	3 500,00	1 759,49	2 800,00
	6251	Voyages, déplacements et missions	16 500,00	7 129,98	13 500,00
	6261	Frais d'affranchissement	17 500,00	13 818,70	25 000,00
	6262	Frais de télécommunications	18 500,00	14 600,46	18 500,00
	6281	Concours divers (cotisations)	7 800,00	6 697,50	9 000,00
	62878	Remboursement de frais à des tiers (DAS)	250 000,00	205 064,17	235 000,00
	6288	Autres	351 000,00	254 796,12	285 000,00
	637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	500,00	0,00	500,00
	011		1 099 289,00	756 505,84	975 939,20
012	6218	Autre personnel extérieur	3 200,00	1 228,02	3 200,00
	6331	Versement mobilité	30 000,00	26 795,67	31 402,00
	6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	8 650,00	7 441,40	8 585,00
	6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	15 600,00	14 886,64	16 270,00
	64111	Rémunération principale	810 000,00	746 630,18	801 430,00
	64112	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	4 700,00	4 308,32	4 390,00
	64113	NBI	7 510,00	6 991,05	7 709,00
	64118	Autres indemnités	16 500,00	13 888,43	14 511,00
	64131	Personnel non titulaire	1 065 000,00	898 769,99	991 556,00
	64132	SFT et indemnité de résidence non titulaire	4 500,00	3 224,32	3 966,00
	64138	Primes et autres indemnités	2 500,00	5 230,68	4 722,00
	6417	Rémunération des apprentis	6 000,00	4 828,92	14 567,00
	6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	303 320,00	359 279,16	375 004,00
	6453	Cotisations aux caisses de retraites	230 000,00	258 597,54	286 700,00
	6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	36 520,00	36 139,27	55 000,00
	6455	Cotisations pour assurance du personnel	77 500,00	82 789,59	90 500,00
	6456	Versement au F.N.C du supplément familial	3 500,00	3 635,00	4 560,00
6478	Autres dépenses de personnel chèque dej	67 800,00	45 060,00	50 500,00	
6488	Autres charges de personnel (chèques dej)	15 000,00	10 604,60	12 000,00	

012			2 707 800,00	2 530 328,78	2 776 572,00
65	65311	Indemnités de fonction élus	62 537,00	54 258,96	57 258,00
	65312	Frais de mission et de déplacement des élus	3 650,00	1 387,76	3 200,00
	65313	Cotisations de retraite	4 070,00	3 674,40	4 500,00
	65314	Cotisations de sécurité sociale - part patronale	17 750,00	11 648,52	14 850,00
	657363	Subventions de fonctionnement établissement à car. administratif	23 350,00	23 350,00	23 350,00
	65811	Droits d'utilisation - Informatique en nuage (abonnement etc.)	91 900,00	53 974,63	71 000,00
	65888	Autres	1 500,00	1,90	3 500,00
65			204 757,00	148 296,17	177 658,00
66	66111	Intérêts réglés à l'échéance	5 445,00	5 444,16	4 845,49
	66112	Intérêts - Rattachement des ICNE			1 654,51
66			5 445,00	5 444,16	6 500,00 €
67	673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 500,00	0,00	4 500,00
67			1 500,00		4 500,00 €
042	6811	Dotation aux amort. Immos incorporelles	62 950,00	46 997,83	71 000,00
68			62 950,00	46 997,83	71 000,00
023	023	Virement à la section d'investissement	149 110,00	0,00	346 996,14
023			149 110,00		346 996,14
Total dépenses de fonctionnement 2026			4 230 851,00	3 487 572,78	4 359 165,34

RECETTES D'INVESTISSEMENT 2026

Chap.	Nature M57	Libellé	BP 2025	Réalisé CFU 2025	BP 2026
001	001	Solde d'exécution de la section d'investissement	111 206,64		27 847,20
10	10222	FCTVA	8 168,36	3 747,06	12 963,86
	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		19 512,80
10			119 375,00	3 747,06	32 116,66
040	2805	Concessions et droits similaires, brevets, licences, droits et valeurs similaires	10 500,00	14 818,69	20 500,00
	281578	Autre matériel technique	5 750,00	3 744,04	6 500,00
	28181	Installations générales, agencements et aménagements divers	2 130,00	1 131,98	6 500,00
	281838	Autre matériel informatique	40 900,00	20 806,60	32 500,00
	281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	3 670,00	1 961,00	5 000,00
	28185	Matériel de téléphonie	0,00	4 535,52	
040			62 950,00	46 997,83	71 000,00
021	021	Virement de la section de fonctionnement	149 110,00		346 996,14
021			149 110,00	0,00	346 996,14
041	041	Opérations patrimoniales (frais d'études)	9 960,00	9 960,00	0,00
192			9 960,00	9 960,00	
Total	Total recettes d'investissement 2025		341 395,00	60 704,89	477 960,00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2026

Chap.	NATURE M57	Libellé	BP 2025	Réalisé CFU 2025	Reste à réaliser	BP 2026
001						
16	1641	Emprunts en euros	36 886,00 €	36 875,40 €		37 960,00
		16	36 886,00 €	36 875,40 €	- €	37 960,00
	2051	Concessions et droits similaires	80 000,00 €	41 816,21 €	27 000,00 €	50 000,00
		20	80 000,00 €	41 816,21 €	27 000,00 €	50 000,00
21	21351	Bâtiments publics	156 000,00	4 788,94	11 000,00	200 000,00
	21578	Autre matériel technique	27 000,00			
	2181	Installations générales, agencements et aménagements				130 000,00
	21838	Autre matériel informatique	23 549,00	33 108,68	4 000,00	30 000,00
	21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	8 000,00	777,60	5 000,00	20 000,00
	2185	Matériel de téléphonie	0,00	16 548,50		0,00
	2188	Autres	0,00	189,00		10 000,00
		21	214 549,00	55 412,72	20 000,00	390 000,00
041	21351	Opérations patrimoniales bâtiments publics (ordre)	9 960,00	9 960,00		
		23	9 960,00	9 960,00	- €	- €
Total dépenses d'investissement 2026			341 395,00	144 064,33	47 000,00	477 960,00

	Dépense	Recette	Equilibre
Fonctionnement	4 359 165,34	4 359 165,34	-
Investissement	477 960,00	477 960,00	-
Total budget 2026	4 837 125,34	4 837 125,34	-

ANNEXE 1
DESIGNATION PROVISoire DES
REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES ET
ETABLISSEMENTS PUBLICS AUX CAP PLACEES
AUPRES DU CDG87

CAP – CATEGORIE A

REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES ET ETABLISSEMENTS PUBLICS	
TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. Ludovic GERAUDIE Maire du Palais sur Vienne	Mme Mélanie PLAZANET Maire d'Eymoutiers
Mme Nadine BURGAUD Maire de Rilhac Rancon	Mme Josiane ROUCHUT Maire de Saint Paul
M. Philippe LACROIX Maire d'Oradour sur Glane	Mme Joëlle DELUCHE Adjointe au Maire de Nouic
Mme Laetitia CALENDREAU Maire de Saint Brice sur Vienne	M. Jean-Claude THOMAS Maire du Buis

CAP – CATEGORIE B

REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES ET ETABLISSEMENTS PUBLICS	
TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. Ludovic GERAUDIE Maire du Palais sur Vienne	Mme Mélanie PLAZANET Maire d'Eymoutiers
Mme Nadine BURGAUD Maire de Rilhac Rancon	Mme Josiane ROUCHUT Maire de Saint Paul
M. Philippe LACROIX Maire d'Oradour sur Glane	Mme Joëlle DELUCHE Adjointe au Maire de Nouic
Mme Laetitia CALENDREAU Maire de Saint Brice sur Vienne	M. Jean-Claude THOMAS Maire du Buis
M. Laurent BILA Maire de Nieul	M. Pascal ROBERT Maire de Verneuil sur Vienne

CAP – CATEGORIE C

REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES ET ETABLISSEMENTS PUBLICS	
TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. Ludovic GERAUDIE Maire du Palais sur Vienne	Mme Mélanie PLAZANET Maire d'Eymoutiers
Mme Nadine BURGAUD Maire de Rilhac Rancon	Mme Josiane ROUCHUT Maire de Saint Paul
M. Philippe LACROIX Maire d'Oradour sur Glane	Mme Joëlle DELUCHE Adjointe au Maire de Nouic
Mme Laetitia CALENDREAU Maire de Saint Brice sur Vienne	M. Jean-Claude THOMAS Maire du Buis
M. Laurent BILA Maire de Nieul	M. Pascal ROBERT Maire de Verneuil sur Vienne
M. Jean-Gérard DIDIERRE Maire de La Croisille sur Briance	M. Jean-Luc BONNET Maire du Vigen
M. Jean-Yves RIGOUT Maire de Veyrac	Mme Valérie NOEL PARPEIX Maire de Javerdat
M. Philippe DEVARISSIAS Maire de Janailhac	M. Joël FORESTIER Mairie de Neuvic-Entier

ANNEXE 2
DESIGNATION PROVISoire DES
REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES ET
ETABLISSEMENTS PUBLICS A LA CCP PLACEE
AUPRES DU CDG87

REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES ET ETABLISSEMENTS PUBLICS	
TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. Ludovic GERAUDIE Maire du Palais sur Vienne	Mme Mélanie PLAZANET Maire d'Eymoutiers
Mme Nadine BURGAUD Maire de Rilhac Rancon	Mme Josiane ROUCHUT Maire de Saint Paul
M. Philippe LACROIX Maire d'Oradour sur Glane	Mme Joëlle DELUCHE Adjointe au Maire de Nouic
Mme Laetitia CALENDREAU Maire de Saint Brice sur Vienne	M. Jean-Claude THOMAS Maire du Buis
M. Laurent BILA Maire de Nieul	M. Pascal ROBERT Maire de Verneuil sur Vienne
M. Jean-Gérard DIDIERRE Maire de La Croisille sur Briance	M. Jean-Luc BONNET Maire du Vigen
M. Jean-Yves RIGOUT Maire de Veyrac	Mme Valérie NOEL PARPEIX Maire de Javerdat
M. Philippe DEVARISSIAS Maire de Janailhac	M. Joël FORESTIER Mairie de Neuvic-Entier

ANNEXE 3
DESIGNATION PROVISoire DES
REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES ET
ETABLISSEMENTS PUBLICS AU CST PLACE
AUPRES DU CDG87

REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES ET ETABLISSEMENTS PUBLICS	
TITULAIRES	SUPPLEANTS
Mme Sylvie ACHARD Présidente du CDG87	M. Gérard KAUWACHE Maire de St Yrieix sous Aix
Mme Jacqueline LHOMME-LEOMENT Maire de St Genest sur Roselle	Mme Mélanie PLAZANET Maire d'Eymoutiers
M. Bernard DELOMENIE Maire de St Priest Ligoure	Mme Laetitia CALENDREAU Maire de Saint Brice sur Vienne
M. Laurent BILA Maire de Nieul	Monsieur Philippe BARRY Maire de Saint Priest sous Aix
M. Jean-Gérard DIDIERRE Maire de la Croisille sur Brianche	M. Didier MARCELLAUD Maire de St Jean Ligoure
M. Jean-Claude THOMAS Maire du Buis	M. Pascal GODRIE Maire de Val d'issoire
M. Philippe LACROIX Maire d'Oradour sur Glane	Mme Josiane ROUCHUT Maire de Saint Paul
M. Maurice LEBOUTET Conseiller municipal de Bosmie l'Aiguille	Mme Julie LENFANT Maire de Chaptelat

ANNEXE 4
DESIGNATION PROVISoire DES
REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES ET
ETABLISSEMENTS PUBLICS AU CONSEIL
MEDICAL REUNI EN FORMATION PLENIERE

REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES ET ETABLISSEMENTS PUBLICS	
TITULAIRES	SUPPLEANTS
<p>Mme Nadine BURGAUD Maire de Rilhac Rancon</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mme Valérie NOEL PARPEIX Maire de Javerdat • M. Joël FORESTIER Maire de Neuvic-Entier
<p>M. Jean-Gérard DIDIERRE Maire de La Croisille sur Briance</p>	<ul style="list-style-type: none"> • M. Ludovic GERAUDIE Maire du Palais sur Vienne • M. Laurent BILA Maire de Nieul